

écoles, en 1863, serait donc de 60.60 pour cent. En 1855, cette proportion n'était que de 47.33 p. c., ce qui donne un progrès de 13.37 p. c. (1)

Mais on doit observer que l'âge de 5 à 16 ans, d'après la loi, n'est que la limite de la population scolaire *facultative*, et que ce n'est que de 7 à 14 ans que s'établit la rétribution mensuelle, ce qui peut être considéré comme indiquant les limites de la population scolaire *obligée*. Le chiffre des enfants fréquentant les écoles dans cette limite donnerait une proportion d'au moins 75 pour cent.

La proportion du chiffre total des élèves, 193,131, donne sur la population totale du dernier recensement, en y ajoutant 44,000 pour l'augmentation survenue depuis, savoir : sur 1,156,000 de population 16.07 p. c.

Le nombre des écoles primaires et de leurs élèves sous le rapport de leur régie, se répartit comme suit : écoles en opération sous le contrôle des commissaires, 2762, ayant 131,611 élèves ; 50

écoles sous le contrôle de syndics dissidents catholiques, ayant 1871 élèves ; 123 écoles dissidentes protestantes, ayant 1263 élèves, et 350 écoles indépendantes, ayant 23,812 élèves.

Les écoles primaires se répartissent, de plus, comme suit : 4 écoles modèles annexes des écoles normales, ayant 759 élèves ; 291 écoles primaires supérieures, ayant 19,276 élèves, et 3030 écoles élémentaires, ayant 142,314 élèves.

Le tableau suivant de l'augmentation des cotisations, depuis les 7 dernières années, montre un progrès soutenu. L'augmentation de l'année 1863 est, comme on voit, aussi considérable que celle de l'année précédente : elle porte exclusivement sur les rétributions mensuelles. J'ai déjà fait observer que cet état n'est que celui des sommes imposées et qu'il reste toujours des arrérages en partie compensés, cependant, par les arrérages prélevés de l'année précédente.

TABLEAU des cotisations imposées annuellement, depuis l'année 1856.

	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Cotisation pour égarer la subvention.	113,884 87	113,887 08	115,185 09	115,792 51	114,424 76	113,969 29	110,966 75	110,534 25
Cotisation au delà de la subvention.	93,897 90	78,791 17	88,372 69	109,151 96	123,939 64	130,560 92	131,033 15	131,888 50
Rétribution mensuelle	173,488 98	208,602 37	231,192 65	251,408 44	249,717 10	261,689 11	281,930 23	307,635 14
Cotisation pour construction d'édifices.	25,493 80	22,928 63	21,646 22	22,083 57	15,778 23	17,000 00	15,798 84	11,749 76
Total	406,765 55	424,209 25	459,396 65	498,436 48	503,859 73	526,219 32	542,728 97	564,810 65

Le tableau suivant du progrès fait dans le nombre d'élèves apprenant chacune des branches de l'instruction primaire, prouve le même progrès que les années précédentes.

TABLEAU comparé du nombre d'enfants apprenant chaque branche de l'enseignement, depuis 1853.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	Aug- menta- tion sur 1853.	Aug- menta- tion sur 1858.	Aug- menta- tion sur 1862.
Elèves lisant bien...	27367	32861	43407	46940	48833	52099	64362	67753	75236	77108	77676	50309	25577	568
Elèves écrivant.....	50072	47014	58033	60086	61943	65404	80152	81244	87115	92572	97086	47014	31682	4514
Apprenant l'arithmétique simple.....	18281	22897	30631	48359	52845	55847	63514	63341	69519	74518	75719	57438	19872	1201
Apprenant l'arithmétique composée...	12428	18073	22586	23431	26643	28196	30919	31758	41812	44357	45727	33299	17534	1370
Apprenant la tenue des livres.....		799	1976	5012	5500	6689	7135	7319	9347	9614	9630	9630	2911	16
Apprenant la géographie.....	12185	13826	17700	30134	33606	37847	45393	49462	55071	56392	60585	48100	22738	4193
Apprenant l'histoire.	6738	11486	15520	17580	26147	42316	45997	46324	51095	51461	59024	52286	16718	4563
Apprenant la grammaire française...	15353	17852	23260	29328	39067	43307	53452	54214	60426	61314	63913	58560	20606	2599
Apprenant la grammaire anglaise....	7066	7097	9004	11824	12074	15348	19773	25073	27904	28462	27358	20292	12010	
Apprenant l'analyse grammaticale....	4412	9283	16439	26310	34064	40733	44466	46872	49460	50893	52244	47832	11511	1351

(1) Le chiffre du recensement fait en vertu de la 71e clause du chap. 15 des Statuts Refondus, donne un chiffre beaucoup moindre ; mais, comme ce recensement n'est point fait dans un certain nombre de municipalités et que, dans beaucoup d'autres, j'ai lieu de le considérer comme très-inexact, je prends celui du recensement décennal.